

Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant les modalités des examens, l'organisation et le fonctionnement du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire (première section: enseignements secondaires inférieurs général, technique, artistique et professionnel)

A.E. 14-09-1989 M.B. 18-11-1989

modifications :

A.E. 23-11-90 (M.B. 14-02-91)

A.E. 20-11-91 (M.B. 14-02-92)

A.Gt 13-02-96 (M.B. 30-04-96, err. 11-06-96)

abrogé par A.Gt 31-12-97 (M.B. 16-01-98), sauf articles 16, § 1er, 17, § 1er A, 18, § 1er A, qui restent applicables aux candidats bénéficiant des dispositions prévues aux articles 39 de ce nouvel arrêté (II.G.23)

Section 3. - Matière des examens

remplacé par A.E. 20-11-1991; remplacé par A.Gt 13-02-1996

Article 16. - § 1er. Pour les candidats présentant le certificat visé à l'article 9, § 1er, l'examen comprend deux groupes d'épreuves :

A. Premier groupe: quatre branches obligatoires: le français, la mathématique, l'histoire et la géographie;

B. Deuxième groupe:

- deux branches obligatoires: une langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) et les sciences (physique, chimie et biologie);

- une branche à choisir parmi le latin et les sciences économiques ou deux branches à choisir parmi une langue moderne II (néerlandais, anglais, allemand, italien ou espagnol), le grec ancien, un complément de sciences et les sciences sociales. La branche choisie comme langue moderne I ne peut être choisie comme langue moderne II.

modifié par A.Gt 13-02-1996

Article 17. - § 1er. Pour les candidats présentant les certificats visés à l'article 9, 2° et 3°, l'examen comprend trois groupes d'épreuves.

A. Premier groupe : quatre branches obligatoires : le français, la mathématique, l'histoire et la géographie.

remplacé par A.E. 20-11-1991; modifié par A.Gt 13-02-1996

Article 18. - § 1er. Pour les candidats présentant le certificat visé à l'article 9, 4°, l'examen comprend trois groupes d'épreuves :

A. Premier groupe : quatre branches obligatoires : le français, la mathématique, l'histoire et la géographie.

